

TARIFICATION OCCUPATION DES TROTTOIRS

Commerçants/cafés :

Par mètre carré à l'année :

9,50 € avec un minimum de perception fixé à 25 €

Vérandas :

Forfait de base :

30 €

Par mètre carré au sol à l'année :

15 €

Echafaudages, bennes, chantiers :

Forfait de base :

50 €

Par mètre carré au sol par jour :

0,60 € de 1 à 90 jours

0,45 € de 91 à 180 jours

0,30 € au-delà de 180 jours

Appareils distributeurs :

L'unité à l'année :

26 €

Taxis :

Taxe annuelle d'occupation du domaine public par véhicule :

50 €

Petits manèges :

Tarif à la journée :

62 €

